

Politique ESG de Moneta Asset Management

Mis à jour le 15.06.2022

Introduction

Moneta AM est une société de gestion de fonds actions, dont l'ADN repose sur la sélection de valeurs (stock picking) à partir des fondamentaux des sociétés. Comme investisseurs, nous attachons une grande importance au rôle que peuvent jouer les entreprises dans lesquelles nous investissons, et aux risques réglementaires, financiers et sociaux auxquelles elles sont confrontées. Moneta AM est signataire depuis 2018 des principes pour l'investissement responsable, une initiative soutenue par l'ONU (UNPRI), qui reconnaît l'importance des problématiques ESG pour la performance des fonds gérés et traduit un engagement à intégrer les problématiques liées à ESG dans l'analyse et la gestion de nos participations.

Nous avons historiquement accordé une grande importance à la gouvernance des sociétés, ce qui fait de Moneta Asset Management l'une des sociétés de gestion les plus actives sur le sujet sur la place de Paris. Depuis 2006, date de notre première intervention d'ampleur sur le dossier Buffalo Grill, nous avons mené une quinzaine d'actions visant à défendre activement nos intérêts d'actionnaires minoritaires, bien souvent avec succès, et au bénéfice de nos porteurs. En outre, ces actions ont généralement profité à tous les actionnaires minoritaires des sociétés concernées. Moneta AM est fière de contribuer, par son comportement d'actionnaire attentif et exigeant, à l'élévation des pratiques de la place financière française. Notre expérience sur les sujets de gouvernance s'est affirmée dans la durée, avec l'appui régulier de l'ADAM de Colette Neuville et plus ponctuel de cabinets d'avocats.

Nous nous sommes également passionnés très tôt pour les questions liées à l'environnement, par convictions personnelles mais aussi après avoir fait le constat que, dans un contexte de faible croissance économique et de prise de conscience collective des enjeux du développement durable, la croissance des secteurs identifiés comme « durables » est aujourd'hui plus porteuse que par le passé. Ainsi, nous avons étudié, dès le début des années 2000, de nombreuses sociétés, liées à cette thématique, qui se sont introduites en bourse. Il s'agissait souvent de très petites sociétés innovantes. Si beaucoup d'entre elles n'ont pas trouvé leur marché, les analyser nous a permis de développer très tôt une expertise sur les énergies renouvelables et les services à l'environnement, deux secteurs aujourd'hui bien représentés dans nos portefeuilles.

Enfin, si notre suivi des questions sociales était jusqu'à présent moins formalisé, des indicateurs comme le taux de turnover des salariés, le suivi du climat social et la fierté d'appartenance aux groupes, particulièrement perceptible lors de visites de site, sont autant de critères qui nous permettent d'évaluer la culture des sociétés. Celle-ci est généralement prédictive de leur performance dans la durée et fait entièrement partie de notre appréciation des sociétés.

Afin de systématiser notre analyse des critères ESG et de formaliser notre approche, nous avons développé un système de notation propriétaire, appelé **Moneta VIDA** (pour **Valorisation des Indicateurs de Durabilité de l'Activité**). **Moneta VIDA** permet de suivre la notation ESG des portefeuilles, ainsi que celle des indices retenus pour la comparaison avec les OPC que nous gérons et que nous nommons **Indices de référence VIDA**.

I. Notre approche de l'ESG : responsable, exigeante et pragmatique

Nous revendiquons une gestion multicaps et résolument pragmatique. C'est dans cet état d'esprit que les critères ESG ont été retenus dans **Moneta VIDA**, en s'attachant à évaluer les sociétés sous l'angle **des principes**, c'est-à-dire l'intérêt de la Société civile, et la **matérialité financière**, c'est-à-dire le risque in fine pour les sociétés. Sans être exhaustifs, les critères entrant dans **Moneta VIDA** ont pour objectif de balayer les sujets essentiels sur les trois dimensions de l'ESG. Ces critères sont donc un guide de notre analyse mais ne sauraient en limiter son périmètre : tout sujet matériel identifié lors de nos investigations est intégré dans notre réflexion et la définition de la note finale.

Fidèles à notre attitude d'investisseurs qui aimons sortir des sentiers battus, nous n'hésitons pas à prendre des positions tranchées, parfois à contre-courant de l'opinion dominante, et souvent basées sur notre propre expérience d'investisseurs : par exemple, là où il est généralement admis qu'un administrateur ne doit pas multiplier les mandats dans les Conseils de sociétés cotées, nous estimons qu'un administrateur disposant de plusieurs mandats a davantage d'expérience et d'indépendance d'esprit que le titulaire d'un seul mandat. Il sera ainsi davantage susceptible d'affirmer son opinion face à ses pairs et aux dirigeants.

Afin de ne pas pénaliser les petites sociétés qui ne sont pas toutes équipées pour produire des reportings ESG leur permettant de prétendre aux meilleures notes auprès de prestataires externes, nous nous efforçons de donner des notes correspondant à notre perception des problématiques ESG chez ces émetteurs.

Nous veillons à garder un taux de couverture du portefeuille noté par **Moneta VIDA** d'au moins 90% des encours des sociétés de grande capitalisation (supérieures à 10 milliards d'euros), et de 75 % des sociétés de petite et moyenne capitalisation.

I.1. Objectifs de notre politique ESG

Nous visons une note globale des portefeuilles supérieure à celle nos Indices de référence VIDA.

Moneta VIDA a vocation à être un outil d'aide à la décision au quotidien dans notre stock-picking, pouvant constituer un facteur supplémentaire dans la performance de nos fonds. Ainsi la note ESG fait partie des 4 critères qui guident nos décisions d'investissement, à côté du potentiel de valorisation, du risque de l'investissement et de la liquidité des titres. Ainsi un titre très liquide, présentant un risque faible, un potentiel de valorisation important et une bonne note ESG aurait toutes les chances de figurer parmi les principales lignes de nos portefeuilles.

I.2. Exclusions et controverses

I.2.a Exclusions

Nous excluons de notre univers d'investissement les sociétés dont l'activité comporte les caractéristiques suivantes :

- Armes controversées (exclusions normatives¹) : production ou commercialisation de bombes à sous-munition, mines antipersonnel, armes chimiques ou bactériologiques
- Tabac :
 - Production de tabac ou de produits issus du tabac, dans une proportion qui dépasserait une part non-négligeable de l'activité
 - Production d'éléments rentrant dans la composition des produits finis du tabac (additifs chimiques, filtres, feuilles à rouler), dans une proportion qui dépasserait une part non-négligeable de l'activité
 - Distribution de tabac ou de produits issus du tabac, dans une proportion qui dépasserait une part non-négligeable de l'activité
- Charbon :
 - Activités minières à destination des activités thermique et métallurgique
 - Production d'énergie à base de charbon (hors part négligeable de l'activité et obligatoirement avec engagement formalisé d'en sortir dans un horizon de temps court)
 - Sociétés actives dans la distribution, le transport ou la production d'équipements et de services, dans la mesure où elles réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon
- Transgression grave et avérée de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies

I.2.b Controverses

Le suivi des controverses est assuré par une veille permanente, avec tous les canaux à notre disposition : presse, notes de brokers, communication des sociétés, alertes Vigeo Eiris (Moody's ESG solutions), etc.

Les controverses, en fonction de leur degré de matérialité, impactent directement les notes ESG des sociétés (notamment via le système de Bonus/Malus).

¹ Ottawa Treaty on landmines (effective 1999), the Convention on Cluster Munitions (Oslo Convention) (2008), the Biological and Toxin Weapons Convention (BWC – 1972), the Chemical Weapons Convention (CWC – 1993)

I.2.c Actions de remédiation

Si au sein des portefeuilles nous identifions une société faisant partie d'une des listes d'exclusion ou de notre suivi des controverses, nous entamons une procédure de désinvestissement ou, éventuellement, de dialogue si nous jugeons qu'il est possible et probable d'espérer une action corrective et adaptée de la part de l'émetteur concerné. Dans ce cadre, à compter du jour d'identification, nous nous donnons :

- en cas désinvestissement, 6 mois pour procéder à la cession totale de la ligne en question et ce afin de ne pas léser nos porteurs.
- en cas de dialogue, 12 mois pour entamer une démarche d'engagement spécifique à l'égard de la société et mesurer le résultat des actions d'engagement. Au terme de ce processus, si des résultats satisfaisants ne sont pas obtenus, nous entrons alors dans la procédure de désinvestissement mentionnée précédemment.

II. Notre système de notation interne : Moneta **VIDA**

II.1. Critères de notation

La notation des sociétés dans notre système **Moneta VIDA** est basée sur l'évaluation d'une vingtaine de critères, répartis sur une dizaine de piliers, chacune des 3 dimensions de l'ESG étant ainsi couvertes par notre grille d'analyse : Environnement, Social/Sociétal et Gouvernance.

Les critères précis de notation peuvent varier selon les fonds et le détail par OPC. En effet, les critères précis de notation sont légèrement différents entre les fonds longs et le fonds long short pour des raisons techniques. Le détail par OPC est disponible dans les annexes de cette politique. Les grands principes par pilier sont les suivants :

Dimension *environnementale*

La note environnementale synthétise notre analyse des 3 piliers que sont les opportunités de croissance, les facteurs de risques et la politique environnementale des sociétés. Notre appréciation des facteurs de croissance correspond à notre analyse du développement de produits et services « verts » par les sociétés, pouvant amener à la catégorisation de cette dernière en valeur « verte innovante ».

L'analyse des facteurs de risque privilégie des indicateurs relatifs à l'empreinte environnementale des sociétés, ainsi que des risques à court terme et plus long terme qui pourraient affecter leurs perspectives. Enfin, nous portons une appréciation sur les politiques environnementales des entreprises et leurs trajectoires en termes de résultats concrets.

Dimension *sociale/sociétale*

La note sociale/sociétale a pour but d'évaluer la culture de l'entreprise, d'analyser sa responsabilité vis-à-vis de la société civile et les risques vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Pour évaluer la culture d'entreprise, nous retenons des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur la santé et la sécurité au travail, l'attractivité et la rétention et le développement de l'actionariat salarié.

Afin de valoriser la responsabilité sociétale des entreprises, source de risques et d'opportunités, nous scrutons l'historique des controverses passées, en cours et potentielles, et ce de toute nature, et nous

notons le risque d'impact financier liées à celles-ci. Nous analysons également les sociétés sous l'angle de leurs relations avec leurs fournisseurs, leurs clients consommateurs et la Société civile de manière générale afin de couvrir l'ensemble des parties prenantes dans notre analyse ; nous étudions également les risques réglementaires non liés à l'environnement, la promotion du développement ou encore la contribution à des causes d'intérêt général.

Dimension gouvernance

La gouvernance est essentielle à la durabilité des entreprises. Les piliers retenus dans la notation de la dimension gouvernance sont l'analyse des Conseils, de la direction et la transparence de l'information. Nous analysons la structure de gouvernance et la séparation des pouvoirs entre les Conseils et la direction. La dissociation du rôle de président et de celui de directeur général, l'indépendance réelle des membres du Conseil, le respect des droits d'actionnaires minoritaires ou encore l'appréciation des sujets d'audit et de contrôle interne peuvent figurer parmi les critères retenus

II.2. Echelle de notation

L'échelle de détermination de chaque note va de 0 à 5, avec la traduction qualitative suivante :

Guide de détermination des notes

5	Très bon
4	Bon
3	Correct
2	Médiocre
1	Mauvais
0	Très mauvais

Formation de la note ESG

La note ESG de chaque entreprise est le résultat d'une moyenne pondérée des notes de chaque dimension E, S et G. En fonction des sociétés, l'analyste en charge de la notation identifiera l'enjeu majeur de la notation. A titre d'exemple, une société industrielle fortement émettrice de gaz à effet de serre et sans problème social apparent sera avant tout concernée par l'enjeu Environnemental qui sera son premier facteur de risque. Ainsi, en formant notre notation, il convient de surpondérer l'enjeu majeur identifié afin de mieux tenir compte des risques et opportunités spécifiques à chaque situation.

Toutefois, la Gouvernance reste pour toutes les sociétés étudiées un enjeu surveillé, y compris pour celles dont l'enjeu prépondérant concerne les 2 autres dimensions de la note. Cependant, dans certains cas, la Gouvernance peut devenir le point focal de notre analyse : si des événements matériels justifient qu'une attention particulière soit accordée à cet enjeu, les sociétés concernées pourront alors être mises sous surveillance et ainsi verront la dimension Gouvernance surpondérée au sein de leur notation.

Enfin, dans notre exercice de notation, nous faisons face à un segment spécifique : c'est celui des holdings. De par leur nature, ces sociétés font l'objet d'une approche différente : nous considérons que les holdings diversifiées ⁽¹⁾ sont avant tout concernées par des problématiques de Gouvernance tandis que les holdings concentrées ⁽²⁾ doivent être elles étudiées au regard des caractéristiques de leur actif principal (approche par transparence, tout en attachant une attention particulière à la Gouvernance propre de la holding).

L'ensemble des cas de figure vous est présenté dans le tableau suivant :

Dimension	Enjeu prépondérant			Mise sous surveillance	Cas particulier des holdings	
	Environnement	Social	Envt/Social	Gouvernance	Holding diversifiée (1)	Holding concentrée (2)
E	40%	30%	35%	25%	10%	par transparence
S	30%	40%	35%	25%	10%	par transparence
G	30%	30%	30%	50%	80%	par transparence

(1) Société dont l'actif principal représente moins des 2/3 de la valeur de la société

(2) Société dont le principal actif représente plus des 2/3 de la valeur de la société : les pondérations retenues pour les 3 dimensions dépendent des caractéristiques de l'actif principal (dominante industrielle ou de services).

Les notes des dimensions E et S sont celle du principal actif, la note de la dimension G est celle de la holding (ou du principal actif pour certains critères, si cela est plus pertinent).

La notation de chaque dimension (E, S et G) est la résultante d'une moyenne pondérée des 3 piliers, eux-mêmes calculés par l'agrégation des notes des différents critères retenus dans chaque pilier.

Un bonus/malus de -1 à +1 peut exceptionnellement impacter la note de chaque dimension, lorsqu'il existe des situations ou critères spécifiques à une société qui ne sont pas prise en compte dans les critères standards de notation prévus par **Moneta VIDA**, ou en cas de points de satisfaction ou de déceptions qui méritent d'être particulièrement impactant pour la note, au-delà des pondérations existantes.

II.3. Organisation

Notre système propriétaire **Moneta VIDA** est matérialisé par un fichier qui centralise la notation ESG de toutes les sociétés.

Dans le cas des sociétés qui sont notées directement par l'équipe de gestion, notre politique ESG prévoit une mise à jour régulière de la note, et au minimum annuelle, notamment après une rencontre avec la société ou la publication des documents universels d'enregistrement, qui sont une mine d'information servant en grande partie de base à notre jugement. La consultation de documents provenant des prestataires dont nous sommes clients, tels que S&P Trucost, Vigeo Eiris (Moody's ESG solutions), ISS, ainsi que du CDP, peuvent aider à la mise à jour des notes ESG. Dans le cas des sociétés qui ne sont pas notées directement par l'équipe de gestion, une méthodologie dite « simplifiée » a été retenue, s'appuyant sur une ventilation des données issues de Vigeo Eiris (Moody's ESG solutions), en les adaptant au cadre de notation propriétaire de VIDA (critères, pondérations, etc.).

Chaque analyste a la responsabilité de la notation pour les sociétés de sa couverture de valeurs. Une harmonisation des notations peut être décidée par le responsable de la gestion ou lors de réunions collégiales.

III. Impact des notes ESG sur les valorisations

La notation ESG des entreprises fait partie intégrante du process d'analyse des sociétés et entre en compte dans la décision de pondération des lignes dans les fonds. Ainsi, une société sur laquelle nous décelons un potentiel de hausse important et qui bénéficie d'une note **Moneta VIDA** élevée aura vocation à être fortement représentée dans les fonds, dans la limite de la liquidité des titres cotés de la société et des risques de l'investissement.

En ce qui concerne son impact direct sur la valorisation des sociétés, la note **Moneta VIDA** peut avoir, au cas par cas, une incidence directe sur les objectifs de cours des sociétés, par des hypothèses de croissance ou de beta dans les DCF, des décotes sur les valorisations par SOP ou par multiples.

Politique d'engagement

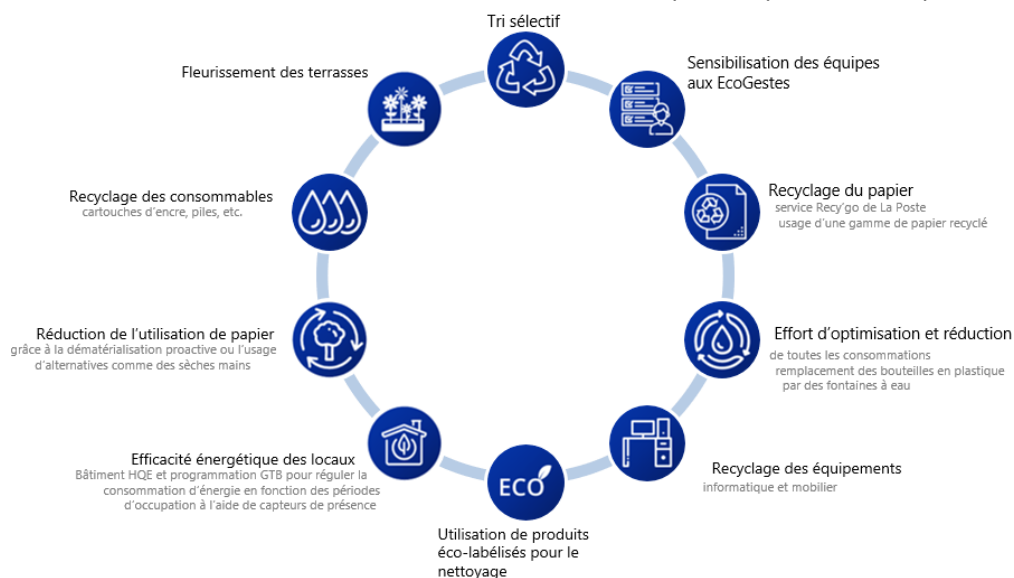
La politique d'engagement de Moneta AM fait partie intégrante de notre politique ESG. Notre politique d'engagement, ainsi que la politique de vote qu'elle inclut, sont détaillées dans des documents dédiés, disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : www.moneta.fr/informations-reglementaires

Processus d'engagement avec les sociétés

L'équipe de gestion discute avec les sociétés de leur stratégie, et de critères tant financiers qu'extra-financiers ; l'intégration des problématiques liées à l'ESG fait partie des discussions lorsqu'il s'agit d'un sujet matériel pour les sociétés, que ce soit potentiellement une menace ou une source d'opportunités, ce qui est le cas pour la plupart des sociétés désormais.

Un engagement quotidien des équipes de Moneta AM

Depuis des années, Moneta AM œuvre à la réduction de son empreinte par des multiples initiatives.



Annexe 1 | Politique déclinée au sein des fonds longs

Fonds concernés	Moneta Micro Entreprises Moneta Multi Caps MME 2026 MME 2027
Indice de référence VIDA	SBF 120

Critères de notation spécifique

Dimension	Pilier	Critère
Environnement	I. Facteurs de croissance	1. Contribution de l'activité à la transition énergétique ou à l'amélioration de l'environnement 2. Contribution nette de la transition énergétique/des préoccupations environnementales à la croissance de la société
	II. Facteurs de risque	3. Empreinte carbone de l'activité/produit 4. Autres enjeux et risques environnementaux (eau, déchets, divers polluants, etc.)
	III. Politique environnementale et résultats	5. Appréciation de la politique environnementale 6. Trajectoire récente
Social	IV. Culture d'entreprise	7. Actionnariat salarié 8. Attractivité et rétention 9. Santé et sécurité
	V. Responsabilité sociétale	10. Controverses liées aux activités 11. Fiscalité 12. Risques vis-à-vis des communautés, clients, fournisseurs et de la réglementation
Gouvernance	VI. Conseil d'administration / surveillance	13. Qualité du Conseil 14. Dissociation des rôles de Président et Directeur Général 15. Indépendance 16. Alignement des intérêts avec les minoritaires
	VII. Direction	17. Qualité de la direction 18. Rémunération 19. Alignement des intérêts
	VIII. Transparence de l'information	20. Facilité de lecture des comptes 21. Qualité de la communication

Le principe de matérialité financière guide notre choix des critères inclus dans le système de notation. Chaque critère d'analyse est étayé par la collecte de plusieurs indicateurs pertinents, mais non exhaustifs, pour la formation de la note. A titre d'exemple, le critère « 2. Empreinte carbone de l'activité / produit » est appuyé par plusieurs indicateurs dont : émissions Scopes 1 et 2, émissions Scope 3, intensité carbone (tonnes de CO2 par million d'euro de chiffre d'affaires), impact financier potentiel d'une taxe carbone (calculée sur les Scopes 1 et 2) sur le résultat opérationnel. Comme précisé précédemment, ces critères guident l'analyse mais ne la limitent pas : tout élément pertinent collecté pourra alimenter la réflexion et la formation de la note.

Dimension *environnementale*

La note environnementale synthétise notre analyse des 3 piliers que sont les opportunités de croissance, les facteurs de risques et la politique environnementale des sociétés. Notre appréciation des facteurs de croissance correspond à notre analyse des valeurs appartenant à la part « verte innovante² ». Dans le futur, la Taxonomie Européenne permettra de quantifier précisément la

² La notion de poche verte innovante est composée de sociétés dont l'activité correspond à l'un des axes suivants : (i) des entreprises engagées directement dans la transition énergétique (producteurs d'énergie renouvelable ou fournisseurs spécialisés), (ii) des fournisseurs de technologie de l'innovation ou de service à

contribution de chaque entreprise à la transition énergétique. L'analyse des facteurs de risque privilégie des indicateurs relatifs à l'empreinte environnementale des sociétés, ainsi que des risques à court terme et plus long terme qui pourraient affecter leurs perspectives. Enfin, nous portons une appréciation sur les politiques environnementales des entreprises. De plus en plus, les sociétés qui ne justifient pas d'une démarche pour contrôler leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) seront exposées à des risques réglementaires et réputationnels. Nous attachons une attention particulière aux résultats des politiques mises en place par les sociétés (évolution de l'empreinte carbone, des volumes de déchets, etc.) et qui permettent selon nous de juger de leur pertinence et de leur bonne exécution.

Dimension sociale/sociétale

La note sociale/sociétale a pour but d'évaluer la culture de l'entreprise, d'analyser sa responsabilité vis-à-vis de la société et les risques vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Pour évaluer la culture d'entreprise, nous retenons des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur la santé et la sécurité au travail, l'attractivité et la rétention et le développement de l'actionnariat salarié. Notre connaissance profonde des sociétés est un prérequis essentiel pour interpréter des données quantitatives, telles que le turnover, l'absentéisme, et les accidents du travail, dans le contexte de l'activité de l'entreprise. Afin de valoriser la responsabilité sociétale, nous scrutons l'historique des controverses, et notons le risque d'impact financier liées à celles-ci. Nous examinons également la fiscalité, qui peut s'avérer une source potentielle de risque financier ou de réputation. La responsabilité vis-à-vis des parties prenantes peut également être une source de risques ou d'opportunités, donc nous analysons les sociétés sous l'angle de leurs relations avec leurs fournisseurs, et avec les clients et consommateurs, et les risques réglementaires non liés à l'environnement.

Dimension gouvernance

La gouvernance est essentielle à la durabilité des entreprises. Les piliers retenus dans la notation de la dimension gouvernance sont l'analyse des Conseils, des directions et la transparence de l'information. Nous analysons la structure de gouvernance et la séparation des pouvoirs entre les Conseils et la direction. Afin d'évaluer la qualité du Conseil nous examinons ses décisions passées, la complémentarité des compétences, et la diversité de ses membres. La dissociation du rôle de président et de celui de directeur général, l'indépendance réelle des membres du Conseil, le respect des droits d'actionnaires minoritaires, et l'alignement des intérêts avec les minoritaires (indiqué, par exemple, par la possession d'actions en rapport avec l'importance des jetons de présence) figurent parmi les critères retenus. La direction est évaluée au regard de son track record, en particulier sa capacité à créer de la valeur financière sur le long terme. Ainsi, la structure de la rémunération et l'alignement des intérêts rentrent en compte. La transparence de l'information est le pilier de la gouvernance. Nous évaluons les sociétés sur la facilité de lecture des comptes, et la qualité de la communication.

l'énergie (société de R&D externalisé), (iii) des sociétés à technologie innovante liée à l'environnement et (iv) des sociétés à impact sociétal positif (économie circulaire, agriculture biologique).

Calcul de la note de l'indice de référence VIDA

La note ESG de l'indice de référence VIDA SBF 120 est la moyenne pondérée des notations VIDA. La méthodologie de composition du SBF 120 est disponible auprès d'Euronext (www.euronext.com).
L'indice de référence VIDA ne tient pas compte de critères ESG dans sa composition et sa pondération.

Annexe 2 | Politique déclinée au sein du fonds long short

Fonds concerné	Moneta Long Short
Indice de référence VIDA	40% Stoxx Europe 600 + 60% indice composite crédit

Critères de notation spécifique

Dimension	Pilier	Critère
Environnement	I. Facteurs de croissance	1. Développement de produits et services "verts" 2. Gestion des impacts environnementaux de l'utilisation et de la destruction des produits/services
	II. Facteurs de risque	3. Empreinte carbone de l'activité/produit 4. Autres enjeux et risques environnementaux (eau, déchets, divers polluants, etc.)
	III. Politique environnementale et résultats	5. Appréciation de la politique environnementale 6. Trajectoire récente
Social	IV. Culture d'entreprise	7. Actionnariat salarié 8. Attractivité et rétention 9. Santé et sécurité
	V. Responsabilité sociétale	10. Controverses liées aux activités 11. Risques vis-à-vis des communautés, clients, fournisseurs et de la réglementation
Gouvernance	VI. Conseil d'administration / surveillance	12. Conseil d'administration / surveillance
	VII. Rémunération de la direction	13. Rémunération et alignement d'intérêt
	VIII. Actionnaires	14. Respect des droits actionnaires
	IX. Audit & contrôles internes	15. Audit & contrôles internes

La notation des sociétés du portefeuille et de l'indice de référence VIDA de MLS s'appuient sur la notation Moneta VIDA réalisée par les analystes de l'équipe de gestion, ou par défaut, en raison de la profondeur de l'univers d'investissement, sur une méthodologie dite « simplifiée ». Cette méthodologie consiste à s'appuyer sur des données issues de Vigeo Eiris (Moody's ESG solutions), en les adaptant au cadre de notation propriétaire de VIDA (critères/ventilation, pondérations, etc.).

Dimension environnementale

La note environnementale synthétise la notation des 3 piliers que sont les opportunités de croissance, les facteurs de risques et la politique environnementale des sociétés. Les facteurs de croissance correspondent à l'appréciation du développement de produits et services « verts » par les sociétés. L'analyse des facteurs de risque privilégie des indicateurs relatifs à l'empreinte environnementale des sociétés qui pourraient affecter leurs perspectives ; il s'agit essentiellement de l'appréciation de la stratégie et de la mise en œuvre des sociétés en matière de minimisation des impacts environnementaux de l'utilisation d'énergie, de la gestion des autres émissions atmosphériques, de l'analyse de l'impact environnemental du transport, de la gestion des déchets, de la protection des ressources en eau et de la biodiversité, ainsi que de la gestion des impacts lié à l'utilisation et à la destruction des produits et services. Enfin, l'appréciation de la politique environnementale des entreprises repose sur l'évaluation de leur politique environnementale, ainsi que de la trajectoire récente de celle-ci.

Dimension sociale/sociétale

La note sociale/sociétale a pour but d'évaluer la culture de l'entreprise, d'analyser sa responsabilité vis-à-vis de la société et les risques vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Pour évaluer la culture d'entreprise, nous évaluons la gestion des ressources humaines, des données d'attractivité et de rétention, ainsi que de santé et sécurité. Afin de valoriser la responsabilité sociétale, nous nous appuyons sur une notation du degré des controverses liées aux activités. La responsabilité vis-à-vis des parties prenantes peut également être une source de risques ou d'opportunités, donc nous analysons les sociétés sous l'angle de leurs relations avec leurs fournisseurs, leurs clients et consommateurs, mais également la promotion du développement et la contribution à des causes d'intérêt général.

Dimension gouvernance

La gouvernance est essentielle à la durabilité des entreprises. Les piliers retenus dans la notation de la dimension gouvernance sont l'analyse des Conseils, de la direction, le respect des actionnaires, ainsi qu'une appréciation des sujets d'audit & de contrôle interne.

Calcul de la note ESG du fonds

La note ESG du fonds est calculée de la sorte : 70% note VIDA des positions longues – 30% note VIDA des positions short + 60% note VIDA des positions détenues dans le cadre de la gestion de la poche de trésorerie. Pour rappel, l'exposition nette cible aux actions de MLS de 40% se construit par une exposition longue d'environ 70% et une exposition vendeuse d'environ 30%.

Calcul de la note de l'indice de référence VIDA

La note ESG de l'indice de référence VIDA est calculée de la sorte : 40% note VIDA du Stoxx Europe 600 + 60% note VIDA d'un indice composite crédit. L'indice de référence VIDA ne tient pas compte de critères ESG dans sa composition et sa pondération.

La méthodologie de composition du Stoxx Europe 600 est disponible auprès du site internet de Stoxx (www.stoxx.com).

L'indice composite crédit propriétaire a été défini de manière à s'approcher de la structure habituelle de la poche de placement de trésorerie du fonds, et est calculé de la sorte : 75% de sociétés non-financières + 25% sociétés financières. La méthodologie retenue pour les deux composantes sont :

- une moyenne pondérée par taille de souche ;
- les critères retenus sont les suivants : obligations en euro, de pays d'Europe de l'Ouest (hors Grèce), dont la maturité est inférieure ou égale à 2 ans, dont la souche est supérieure ou égale à 100 millions d'euros et dont l'émetteur est coté en bourse.